



SOMMAIRE

Le Mot du Président.....	1
La modernisation des ZNIEFF.....	2
La conchyliculture et l'environnement.....	3
L'Aigle de Bonelli.....	3
Directive Cadre Européenne sur l'Eau.....	4

Le Mot du Président

Lors de leur 5ème séminaire de réflexion, organisé par leur fédération, à Orléans, les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels (CREN) ont constaté qu'ils devenaient de plus en plus des « assembleurs » techniques, qui se distinguent par leur capacité à mobiliser des partenaires et des outils autour de projets de territoire partagés. L'accompagnement des politiques territoriales et des politiques publiques est ainsi devenu une des spécificités des CREN. Si l'exemplarité de leur gestion, assise sur l'expérience de leurs membres et de leurs salariés et sur l'expertise d'un conseil scientifique reste un de leurs objectifs principaux, la maîtrise foncière est aujourd'hui simplement un moyen. Le statut de propriété est un outil stratégique pour les CREN qui leur permet d'avoir une place dans le débat public et d'obtenir une reconnaissance territoriale.

Le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon n'échappe pas à cette évolution. Il intervient très fréquemment dans la mise en œuvre des politiques territoriales en apportant son expertise naturaliste et celle des réseaux auxquels il appartient ainsi que sa connaissance du territoire et de ses acteurs. Il prend des initiatives concrètes en privilégiant la démarche contractuelle et la concertation. Il participe aussi à de nombreuses commissions administratives où il vient représenter le point de vue de la conservation de la biodiversité.

S'il cherche à contribuer à une meilleure prise en compte de la diversité des espèces et des habitats dans la gestion du territoire, c'est toujours par la négociation en respectant les intérêts et les prérogatives des autres acteurs du territoire. La qualité des relations qu'il entretient avec eux est déterminante pour la réalisation de ses objectifs.

Les actions présentées dans le numéro 3 du journal du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon illustrent différentes modalités de ses interventions dans ce domaine. Bonne lecture.



Le Président
Jacques LEPART

Occupé pour cause d'inventaire !

La réactualisation des ZNIEFF régionales

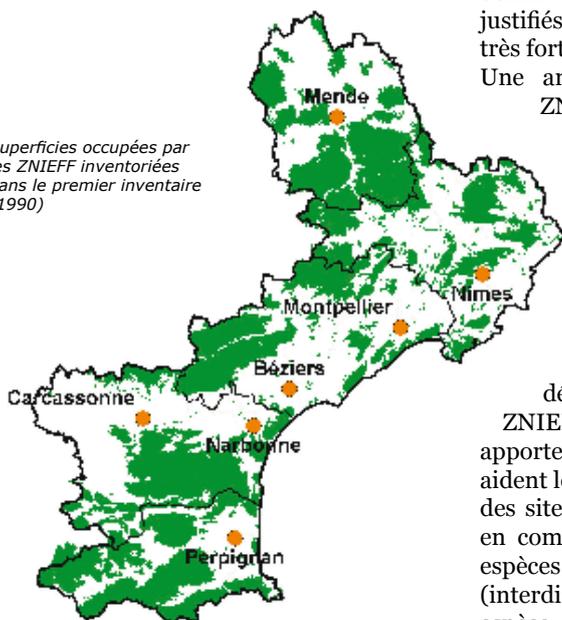
Une ZNIEFF est un site particulièrement intéressant sur le plan écologique, qui participe au maintien des grands équilibres naturels et qui constitue un milieu de vie pour des espèces animales et végétales protégées, menacées, rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel local ou national.

L'inventaire de ces Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique constitue un outil majeur de connaissance de notre patrimoine naturel et d'aide à la décision. Il est par conséquent fréquemment utilisé dans différents domaines :

- les grands projets d'aménagements (TGV, autoroutes...)
- les documents d'aménagement (Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, le porter à connaissance dans les PLU/POS, les études d'impact...)
- l'orientation de la mise en œuvre de politiques de conservation et de gestion du patrimoine naturel : les ZNIEFF peuvent motiver certains zonages ou des mesures de protection (arrêté de biotope, réserves naturelles, sites du Conservatoire du Littoral, Natura 2000...)
- la mise en valeur du patrimoine naturel par les régions ou les communes.

Les ZNIEFF n'engendrent pas de contrainte réglementaire particulière.

Superficies occupées par les ZNIEFF inventoriées dans le premier inventaire (1990)



L'inventaire des ZNIEFF a vu le jour en 1990 dans notre région. Depuis, les connaissances scientifiques et naturalistes (écologie,

répartition des espèces et des habitats naturels) ont évolué significativement. Aussi, les territoires ont naturellement subi des modifications d'origine naturelle ou anthropique, au cours de la dernière décennie. La combinaison de ces évolutions induit en conséquence un décalage entre ce premier inventaire et la réalité actuelle du terrain.

La réactualisation de cet inventaire était donc impérative. Elle a commencé dans toutes les régions depuis plusieurs années.

En Languedoc-Roussillon, l'actualisation a débuté en 2004. C'est le CEN L-R qui assure le secrétariat scientifique et technique, la coordination de la collecte des données sur la « faune » et les « habitats naturels ». Le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, quant à lui, coordonne le volet « flore ».

Les premières étapes ont consisté à faire l'analyse critique du premier inventaire, d'en évaluer les implications juridiques effectives et la perception qu'en ont les utilisateurs potentiels. Bref, il faut tirer les enseignements du premier inventaire pour construire un nouvel inventaire.

En 2005, l'analyse statistique du premier inventaire a mis en évidence un certain nombre de biais à éviter lors du travail de modernisation : manque de précision, faible justification scientifique du premier inventaire, faible niveau de précision dans la délimitation des ZNIEFF, tendance à définir de grands ensembles pas toujours justifiés plutôt que de plus petits à l'intérêt très fort.

Une analyse de la jurisprudence des ZNIEFF (réalisée par *Natura*) donne un bilan mitigé mais riche d'enseignements. Il ressort que ce sont majoritairement les associations de protection de la nature qui sur la base des ZNIEFF, engagent des démarches devant les tribunaux. Les jugements leur sont aussi souvent favorables que défavorables. La description d'une

ZNIEFF (espèces, activités humaines...) apporte nombre d'informations qui aident les juges à appréhender le contexte des sites. Elle permet également la prise en compte de la réglementation sur les espèces protégées qui sont présentes (interdiction de détruire l'habitat d'une espèce protégée), dans la mesure où la pertinence scientifique de l'inventaire n'est pas remise en cause par le juge.

Il apparaît clairement que l'outil peut être opérationnel mais il est important de renforcer l'assise scientifique de sa

définition, pour renforcer à l'avenir leur prise en compte.

Parallèlement, une enquête sur la perception des ZNIEFF a été menée auprès de 5 catégories d'utilisateurs : les services de l'administration et les établissements publics, les mairies, les associations, les entreprises privées et les organismes de la profession agricole (réalisée par Biotope). Il apparaît entre autre au travers de cette enquête, une insuffisance de diffusion et une variabilité forte de la compréhension et de l'utilisation de l'outil.



La description des ZNIEFF renseigne souvent sur la présence d'espèces protégées (ici *Orchis fragrans*)

Le CEN L-R a réalisé la synthèse des ressources bibliographiques, produites depuis la fin du premier inventaire (1990), centralisées au centre de documentation de la DIREN et utilisable pour sa mise à jour (282 documents). La répartition de ces documents est assez inégale entre les départements.

Le CEN L-R coordonne la définition des listes d'espèces qui seront déterminantes pour la définition des ZNIEFF de deuxième génération, travail qui s'appuie sur les spécialistes de chaque groupe vivant et la validation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Le CEN L-R a élaboré également la base de données informatique qui sera utilisée pour la collecte des informations.

Ce premier semestre 2005 a abouti à la réunion d'information des personnes et organismes susceptibles de disposer d'informations naturalistes utiles à l'inventaire.

La rencontre des porteurs de données va se poursuivre au cours de l'automne, alors que les premières informations vont être centralisées au CEN L-R. Les départements des PO, de la Lozère et de l'Hérault seront traités en 2005/2006.

C'est dans le Gard et l'Aude que la modernisation s'achèvera en 2007/2008.

Concilier activité traditionnelle et préservation d'un milieu fragile

Les bonnes pratiques environnementales de la conchyliculture

La conchyliculture de la **lagune de Thau** évolue au sein d'un milieu aussi fragile qu'exceptionnel. Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes entouré de nombreux partenaires (DIREN L-R, Région, CG 34, Ceparlmar, Ifremer, OP de Thau, SRCM, CIVAM de Thau) a lancé une étude dans le but de valoriser la conchyliculture en s'appuyant sur les impacts environnementaux positifs d'une telle activité. L'étude voulait également encourager des efforts, peu contraignants à mettre en œuvre, afin de parvenir à une préservation optimale de la lagune.

Ainsi, l'étude montre que la présence de la conchyliculture induit des effets positifs sur la lagune :

1 – le développement est mieux maîtrisé autour de la lagune, grâce notamment à des outils réglementaires tel que le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, et de gestion comme le Contrat Qualité Thau, etc.

2 – Compte tenu des enjeux liés à l'enrichissement de la lagune (eutrophisation, malaïgue) et à la consommation des coquillages (risques sanitaires), la qualité de l'eau est étroitement surveillée par l'Ifremer.

3 – La filtration des particules organiques de l'eau par les coquillages permet à la lumière de pénétrer plus profondément et aux herbiers de zostères de se développer et d'assurer leur rôle de niche écologique pour de nombreux animaux.

4 – L'exportation, lors des récoltes, de la matière organique des coquillages limite l'enrichissement provoqué par le développement de phytoplancton, lié aux apports du bassin versant.

5 – Les tables conchylicoles, forment de véritables récifs artificiels. Elles permettent la colonisation de supports durs (tables, cordes, coquillages) par une variété exceptionnelle d'animaux.



Si ces impacts positifs peuvent faire l'objet d'une valorisation environnementale de l'activité par le biais notamment d'une

communication adaptée, ils ne doivent pas cacher les efforts que les conchyliculteurs peuvent et doivent encore réaliser :

- Ils doivent limiter les apports de matière organique dans la lagune par l'entretien régulier du décanteur, l'utilisation d'un pallox sous le laveur pour retenir les éléments les plus grossiers... Cela permettrait d'éviter tout risque supplémentaires de malaïgue dont les impacts sont très négatif pour le milieu et pour la conchyliculture.

- Ils doivent limiter les risques de pollution liés à leurs embarcations : utilisation d'un moteur 4 temps, réalisation de l'entretien des barges auprès d'entreprises spécialisées...

- Ils sont encouragés à améliorer l'intégration paysagère de leur lieu de travail, à valoriser les déchets conchylicoles...

Ces efforts font l'objet de préconisations qui pourraient être reprises par le Ceparlmar pour la réalisation d'un guide des bonnes pratiques environnementales. Elles pourraient également être à la base d'une certification environnementale de type ISO 14001 dans le cadre de structures conchylicoles.

Pour que l'Aigle de Bonelli reprenne l'ascendant...



De près de 80 couples au début du XX^{ème} siècle la population nationale de l'Aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*) est passée à moins de 30 couples aujourd'hui.

Les causes majeures du déclin de cet aigle sédentaire du bassin méditerranéen sont essentiellement d'origine humaine : électrocution, collisions, tirs illicites, dérangement par la fréquentation, dégradation de l'habitat...

Le statut de conservation de l'Aigle des garrigues, comme on le nomme parfois, a atteint un niveau de précarité alarmant... Cette espèce possède de ce fait un bien triste palmarès :

- Inscrite à l'annexe I de la Directive oiseaux et à l'annexe II de la Convention de Berne
- Protégée par la loi au niveau national
- Identifiée comme « en danger » sur le

livre rouge de la faune menacée de France Sans une mobilisation d'ampleur nationale et internationale pour sa sauvegarde, la population française d'Aigle de Bonelli disparaîtra au cours du XXI^{ème} siècle.

C'est ainsi que le Ministère chargé de l'environnement a initié un Plan National de Restauration de la population d'Aigle de Bonelli en 1999. L'objectif est de clairement identifier les menaces qui pèsent sur l'Aigle afin de mener des actions appropriées pour enrayer l'extinction d'une espèce emblématique.

Anciennement portée par le GRIVE, la coordination du PNRAB a été reprise par le CEN L-R en 2005. Sa mission principale est de coordonner les actions d'un collectif* composé de 7 associations de conservation de la nature, de la DIREN L-R, de l'ONCFS mais aussi de bénévoles.

Les actions du plan de restauration s'articulent autour des thématiques suivantes : suivi de la reproduction et baguage des poussins, amélioration des connaissances sur l'espèce et ses habitats,

gestion concertée des territoires utilisés par l'aigle.

Afin de développer de nouvelles actions expérimentales sur certains sites, un LIFE est en préparation par le Collectif. Il serait porté par la LPO Mission Rapaces.

Les sites retenus pour développer les actions du LIFE sont :

- Les Hautes Garrigues du Montpelliérais
- La Montagne de la Clape
- Les Gorges du Gardon
- La Basse Ardèche Urgonienne
- Le Massif des Alpilles

Ils regroupent 12 des 29 couples présents en France en 2005.

Les acteurs de la chasse et des activités de pleine nature seront étroitement associés à ce programme. Les actions proposées devraient permettre de réduire les menaces avérées. Le rétablissement de contextes locaux favorables à l'installation de nouveaux couples devraient permettre de célébrer le 30^{ème} couple dans les années à venir.

*Collectif Bonelli : CEN L-R, DIREN L-R, LPO Mission Rapaces, GOR, COGARD, ONCFS, LPO 11, CORA, CEEP.

« Tous pour l'Eau ! »

Grande consultation du public pour la Directive Cadre Européenne sur l'Eau

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau d'ici à 2015.

L'état des lieux de tous les milieux aquatiques réalisé dans le bassin Rhône-Méditerranée confirme, malgré les progrès réalisés, la nécessité de poursuivre les efforts et d'apporter des réponses concrètes et efficaces aux multiples enjeux du territoire (maîtriser les inondations, lutter contre les pollutions, protéger les zones humides...).

Or reconquérir la qualité des eaux dans le milieu naturel, c'est assurer que, demain, on produira de l'eau potable en quantité suffisante, en qualité irréprochable et à moindre coût, on assurera le

développement durable des activités de loisir comme la pêche, la baignade (...), on préservera la biodiversité exceptionnelle des zones humides. **Nous sommes donc tous concernés !**

C'est pour cette raison que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse souhaite impliquer le grand public dans l'élaboration d'un nouveau programme d'action pour l'eau, en lui permettant de s'informer et de s'exprimer (grâce notamment au questionnaire joint) sur cette directive et ses objectifs.

Le CEN L-R dans le cadre de l'action du Pôle Lagunes Méditerranéennes est partenaire relais de cette consultation du public. Il organise des conférences d'information ouvertes à tous, ainsi

que des formations pour étudiants et formateurs en environnement.

Ces manifestations seront l'occasion de faire connaître les objectifs de la démarche DCE ainsi que de présenter l'état des lieux de l'eau au niveau local. Les questions importantes de la DCE seront abordées autour des deux thèmes : la gestion des lagunes méditerranéennes et les inondations.



Pour être acteur de cette future politique de l'eau et faire connaître votre avis, participez aux manifestations organisées près de chez vous et remplissez le questionnaire.

Les Conférences pour tous sur la DCE

Date	Lieu	Heure	Thème
6 octobre	Hôtel Ibis 18, rue Edgar Quinet 30 100 ALES	18 h 30	DCE Les crues et les inondations
7 octobre	Magasin Botanic PA La Peyrière 34 430 SAINT JEAN DE VEDAS	20 h 00	DCE Les crues et les inondations
11 octobre	Hôtel Ibis 30, rue de l'Hostellerie Parc Hôtelier - Ville active 30 900 NIMES	18 h 30	DCE Les crues et les inondations
11 octobre	Hôtel Mercure 140, rue du Port 34 280 LA GRANDE MOTTE	18 h 30	DCE Gestion intégrée des lagunes méditerranéennes
25 octobre	Hôtel Novotel Quartier Plaisance Route de Perpignan 11 100 NARBONNE	18 h 30	DCE Les crues et les inondations

Les zones humides, dans la Directive Cadre sur l'Eau.

La France a un objectif clair à atteindre pour ses masses d'eau : « le bon état écologique de ses cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et ses eaux littorales en 2015 ». Bien que les zones humides ne constituent pas des masses d'eau au sens de la DCE, le rôle des zones humides dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau est tel que tous les « programmes de mesures » les prennent en compte et qu'elles contribuent à l'atteinte du Bon état.

Notons qu'un document d'orientation* sur les zones humides dans la DCE a été rédigé au niveau européen en 2003.

* : Horizontal guidance document on the role of wetlands in the framework directive 2003 / 61p.
www.cisba.it/guidance_doc_12_wetland_findl_171203.pdf

Une démarche commune pour protéger les zones humides...

Adhérez à la Charte pour les zones humides

Pour les années à venir, nous sommes tous ensemble amené à définir une politique ambitieuse et pérenne en faveur de l'eau et des zones humides sur notre territoire. Dès aujourd'hui, rejoignez ce réseau et adhérez à la Charte pour les zones humides en Rhône-Méditerranée et Corse !

La Charte est disponible sur le site de l'Agence de l'Eau RMC : <http://rdb.eaurmc.fr>





**Conservatoire des
Espaces Naturels du
Languedoc-Roussillon**

20, rue de la République
34 000 Montpellier
Tél : 04 67 22 68 28
Fax : 04 67 22 68 27
email : cen-lr@wanadoo.fr
site web : www.cenlr.org